

Programmes électoraux*

par André PHILIPPART,

Licencié en Sciences Politiques et Administratives (U.L.B.).

★

LISTE DES PARTIS OU DISSIDENCES

1. Parti Socialiste Belge.
2. Parti Social-Chrétien.
3. Parti Libéral.
4. Parti Communiste.
5. Volksunie.
6. Rassemblement National.
7. Parti Social Indépendant.
8. Union Nationale des Indépendants.
9. Rassemblement National des Classes Moyennes.
10. Union Nationale des Classes Moyennes
11. Parti Indépendant.
12. Parti National (Bruxelles).
13. Mouvement Néo-Libéral (Bruxelles).
14. Parti Paria (Bruxelles).
15. Parti Radical-Socialiste (Bruxelles).
16. Parti Progressiste (Bruxelles).
17. Parti Européen Francophone.
18. Parti Européen d'Unité Wallonne.
19. Groupement Economique et de Rénovation Nationale.
20. Parti Paul-Henri Dessart.
21. Parti Indépendant des Salariés.
22. Bloc Progressiste Wallon.
23. Parti Travailliste Indépendant (Tournai).
24. Parti National du Centre (Léon Godart, Namur, Andenne).
25. De Uitweg (Gand).
26. Liberale Unie.
27. Katholiek Volkscentrum.
28. Partij van het Universele Volk (Gand, 1 candidat).
29. Onafhankelijke Katholiek (Gand, 1 candidat).
30. Progressistisch Front (Gand, 2 candidats).
31. Dissidence libérale à Ostende (Quaghebeur).
32. Vrijheid en Welvaart (Bruges, Van Damme fils).
33. Dissidence libérale à Alost-Audenaerde (De Stobbeleir).

} en cartel

} Liège-Verviers.

} en cartel
} Limbourg.

PARTI SOCIALISTE BELGE (1)

« Donner à chacun, quelle que soit sa naissance, des chances égales au départ et des droits égaux tout au long de son existence. »

Parce que l'enjeu des élections se faisait sur lui, et posant sa candidature au pouvoir, comme le disait son président Léo Collard, le parti socialiste belge devait, dans l'élaboration de son programme, tenir compte de trois objectifs :

1. Rester fidèle à ses principes doctrinaux en matières économique et sociale.
2. Préserver la confiance et la sympathie de ses adhérents et de ceux qui avaient lancé et soutenu les grèves de décembre-janvier.
3. Rendre possible la discussion avec le partenaire présumé et souhaité d'une éventuelle coalition gouvernementale qui comprendrait les socialistes.

1° L'économie au service de tous les citoyens :

Créer une économie fonctionnant au service de l'homme et remplacer notre système actuel de la recherche du profit par une structure économique visant à la satisfaction des besoins.

Un programme socialiste ne se conçoit pas sans un ensemble de dispositions destinées à mettre l'économie au service de la collectivité. Ces principes cependant ont été adaptés aux circonstances politiques du moment.

La conception de nationalisation ayant été considérablement dépréciée, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de définir, il fallait imaginer

* Sources : Texte des manifestes et des programmes électoraux. — Collection de coupures de presse extraites de 55 journaux et hebdomadaires, d'expressions française et néerlandaise, du 15 février au 26 mars 1961.

(1) Congrès extraordinaire du 5 mars 1961.

**

un système cohérent dans le but de : « confier aux mains de la collectivité la direction des secteurs fondamentaux de l'économie axée sur la défense de l'intérêt général ». (2).

Dans l'immédiat, cela consistait à prendre les mesures pour contrôler et réorganiser le secteur de l'énergie, pour contrôler les sociétés financières et pour assurer une meilleure politique d'investissement.

Dans un proche avenir, il fallait pourvoir au plein emploi, produire davantage et répartir équitablement le revenu national entre les classes sociales et entre les régions.

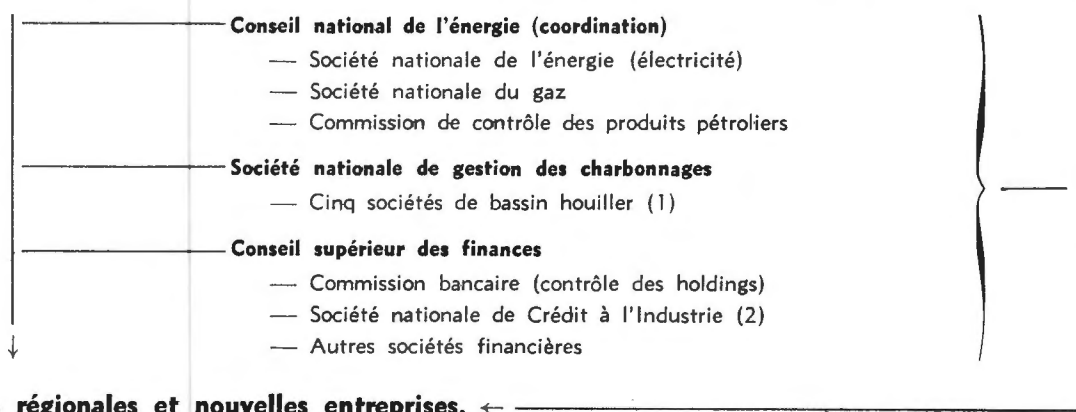
Dans un stade final, il s'agissait de consacrer la collectivisation de l'économie.

Nous avons reconstitué le schéma de la planification proposée.

PLAN ORGANIQUE DE L'ECONOMIE

Commissariat au plan

Société Nationale d'Investissement



Sociétés régionales et nouvelles entreprises. ←

(1) Système en vigueur en France.

(2) Transformée en société publique de participation.

— Au sommet, un Commissariat au Plan, géré par un conseil d'administration composé de représentants du gouvernement et des milieux économiques et sociaux, serait chargé d'organiser l'économie suivant un plan coordonné.

On est donc loin de la notion « d'étatisation » et encore plus du dirigisme. Ce n'est rien d'autre qu'une proposition de collaboration entre les secteurs public et privé avec prépondérance du premier sur le second, à l'inverse des propositions libérales et conservatrices.

— Parallèlement au commissariat au plan, une Société Nationale d'Investissement aurait pour mission de suppléer l'initiative privée dans les régions défavorisées et de promouvoir de son propre gré la création d'entreprises nouvelles suivant une répartition géographique et professionnelle déterminée.

Toutes les décisions de la Société Nationale d'In-

vestissement seraient prises dans le cadre des programmes élaborés par le commissariat au plan.

Pour que le système fonctionne, il était logique de prévoir une participation majoritaire de la S.N.I. dans les nouvelles entreprises.

— A la base, de nouvelles institutions seraient chargées de réaliser la démocratie économique sur le plan professionnel et à l'échelle des entreprises.

C'était donc, dans la conjoncture actuelle, les secteurs de base de l'énergie et des finances qui préoccupaient les hommes politiques socialistes.

2° Préserver l'unité du parti et conserver l'appui syndical.

Une attitude trop intransigeante en ce domaine risquait fort d'anéantir toute possibilité d'accord

(2) Brochure du P.S.B.: Critiques, Objectifs et Propositions socialistes en matière économique et financière, 1961.

avec le partenaire futur. Or, il était nécessaire pour les organisations socialistes de participer au pouvoir de manière à atténuer la répression et les sanctions pour faits de grèves et à neutraliser les velléités de réglementation du droit syndical et du droit de grève.

Il fut donc prévu d'exiger la suppression des peines et sanctions déjà prises pour faits de grèves pour bien marquer la solidarité du parti avec ses organisations et les sympathisants ; mais il ne fut pas question, expressément, de la codification des droits syndicaux. Le P.S.B. n'en abandonnait pas pour autant ses positions en cette matière.

En outre, comme l'unanimité s'était faite contre la « loi unique » il n'y avait aucune raison de la maintenir. Son abrogation fut donc exigée.

3° *Ouvrir la voie à des négociations avec l'aile gauche social-chrétienne.*

a) Sur le plan économique.

Les réformes de structure proposées par les socialistes étaient, quant au fond, divergentes de celles qui étaient proposées par les sociaux-chrétiens bien que ces dernières fussent très proches, par la forme et dans les termes, des premières.

Elles offraient cependant une base suffisante pour les négociations, d'autant plus que le P.S.B. préconisait en même temps :

— Une refonte fondamentale du régime fiscal dans le but d'alléger la part d'impôts supportée par les petits et moyens contribuables et de taxer davantage les revenus du capital.

— Une réorganisation du secteur de la distribution en vue d'encourager les coopératives de consommation et de moderniser les méthodes et les techniques commerciales.

— Une amélioration des structures de l'agriculture avec l'intention de rendre compétitif, à la veille de la seconde phase de la mise en place du Marché Commun, un des secteurs menacés de notre économie. Il s'agissait surtout d'organiser le remembrement des exploitations, tout en faisant du cultivateur le propriétaire de la terre qu'il cultive, de développer la coopération agricole, d'accélérer et d'améliorer l'aide technique, les crédits et la formation professionnelle.

b) Sur le plan social.

L'idée d'un Service National de Santé ne fut pas abandonnée dans son principe, mais était en net recul par rapport au plan proposé au congrès extraordinaire de 1959. En effet, il était proposé que l'octroi des soins médicaux gratuits soit réservé dorénavant à certaines catégories de personnes : pensionnés, veuves et invalides.

L'hebdomadaire *La Gauche* du 4 mars 1961 en concluait que : « Le programme social actuel du P.S.B. est moins progressiste sur ce point que celui du P.S.C. ».

Libre choix de l'assuré, assainissement de l'assurance maladie-invalidité, indépendance et standing du médecin fixés par un statut constituaient en outre les points essentiels de cette réforme.

Le problème de la sécurité des travailleurs âgés fut cependant l'objet principal du programme social. Il s'agissait d'améliorer leurs conditions d'existence, par conséquent : d'augmenter les pensions de toutes les catégories de travailleurs : salariés, employés, indépendants, assurés libres ; d'adapter périodiquement ces pensions à l'évolution des salaires et revenus des travailleurs actifs et de les lier aux variations de l'index.

D'autres solutions relatives au maximum du taux de la pension, à l'âge d'octroi et au paiement complétaient ce point d'un programme social très apprécié.

Nous mentionnerons encore : le relèvement de l'indemnité hebdomadaire de chômage, agrémentée de la suppression du jour de carence et des catégories de communes ; la fixation du salaire hebdomadaire garanti, la réduction de la durée du travail, l'instauration d'une troisième semaine de vacances et la consécration du double pécule de vacances ; une politique familiale progressiste tendant à réviser le régime des allocations familiales, à encourager la construction de nouvelles habitations sociales, à accentuer l'aide aux jeunes ménages ; une politique de plein emploi et de perfectionnement professionnel des jeunes travailleurs.

c) Sur le plan politique.

Gouvernement. Ayant admis la thèse de la « Crise du Régime » et considérant que le rendement déficient de nos institutions était dû, pour une grande part, au déséquilibre existant entre les trois organes du pouvoir et au sein de chacun de ceux-

ci, les socialistes ont estimé qu'il fallait renforcer l'autorité gouvernementale par une réorganisation du Conseil des Ministres afin de confier aux ministres — dont le nombre serait réduit — la tâche de concevoir et d'orienter la politique, et aux sous-secrétaires d'Etat la mission de l'exécuter au sein de leur département ministériel respectif.

Administration. La réforme gouvernementale ne serait pleinement efficace qu'à la condition de mettre tout en œuvre pour accroître la productivité de l'administration en adaptant ses méthodes aux besoins actuels et en adoptant une structure plus rationnelle.

Parlement. Sur le plan parlementaire, les socialistes voulaient tout d'abord protéger la minorité wallonne en transformant le Sénat actuel en Sénat des régions, à représentation paritaire, et réduire le nombre de députés dans la seconde Chambre. Il suffirait pour ce faire de remplacer la proportion d'un député pour 40.000 habitants par un député pour 50.000 habitants, avec comme résultat immédiat de réduire à 185 unités le nombre des représentants du peuple. Nombre qu'il s'agirait de limiter à 200 quoi qu'il arrive.

La rationalisation du travail parlementaire complétait ces modifications. Pour accélérer l'étude des budgets, généralement fort longue et nuisible à la bonne marche des affaires publiques, il y aurait lieu de déposer sur le bureau des Chambres un budget unique dont l'étude en commission serait confiée à la commission des Finances, complétée par des parlementaires de chacune des autres commissions.

Les débats en séance plénière porteraient sur l'ensemble de la politique générale financière, économique et sociale. Les commissions devraient alléger la tâche des assemblées en réglant au préalable les questions de détails.

Une innovation cependant : le contrôle particulier des départements ministériels ne se ferait plus en assemblée mais par l'intermédiaire des commissions parlementaires siégeant publiquement sous l'appellation « Section permanente ».

Le Parlement ne se réunirait qu'une fois par semaine en séance plénière pour procéder à un tour d'horizon à la manière britannique par le « Question Time ».

Une commission spéciale de travail répartirait enfin les travaux, discussions et interpellations entre

les différentes sections permanentes et la séance plénière.

Institutions régionales et locales. Au plan des institutions locales et régionales, un effort sérieux fut envisagé en vue d'une part d'accentuer la décentralisation administrative et de simplifier le pouvoir de tutelle et, d'autre part, de regrouper les petites entités pour constituer des agglomérations urbaines et rurales homogènes au point de vue sociologique, l'urbanisme et les facteurs linguistique et économique étant les autres critères de sélection.

Pour terminer, nous insisterons sur les positions socialistes vis-à-vis des problèmes sensibles actuels.

Il est inutile, en effet, de rappeler sa *position scolaire*, immuablement orientée vers la démocratisation des études et le développement scientifique ; sa *position militaire*, visant le désarmement général et la réduction des dépenses militaires en vue de consacrer les crédits y afférents à des tâches plus utiles ; sa *politique extérieure*, préconisant la coexistence dans la paix et dans le respect d'autrui et la reconnaissance officielle de toutes les nations indépendantes de fait.

En ce qui concerne le *problème linguistique*, nous écouterons M. Vermeylen (3) : « La frontière linguistique serait fixée rationnellement par la rectification des limites des communes et des provinces afin de faire coïncider leur ressort avec des zones unilingues, à quelques exceptions près pour les communes francophones sises en territoire flamand et qui conserveraient le régime bilingue. La frontière ainsi légalement déterminée entre les deux zones linguistiques, rien ne s'opposerait plus au recensement puisque sur le plan administratif plus aucune répercussion ne serait à craindre. Bruxelles et son agglomération seraient administrativement bilingues, tout en respectant l'unilinguisme des personnes et des fonctionnaires. Cela supposerait, bien entendu, deux cadres de fonctionnaires unilingues sans établir pour autant une proportion rigoureusement équivalente entre les deux groupes. Enfin, la loi reconnaîtrait la protection des minorités linguistiques et leur en assurerait les moyens. »

En conclusion nous confierons à son président le soin de fixer la position du P.S.B. sur la question du *féderalisme* (4).

(3) *Le Soir*, 20 mars 1961.

(4) Meeting de Saint-Servais. *Le Soir*, 17 mars 1961.

N'ayant pas d'objection de principe au fédéralisme, il constatait seulement que cette réforme était irréalisable « dans la conjoncture de la prochaine législature » et qu'il n'était « ni raisonnable, ni possible » d'en faire un préalable aux réformes de structures. Le problème wallon pourrait se résoudre, selon lui, « par des réformes substantielles, en respectant l'autonomie et l'intégrité culturelle et linguistique des régions, en transformant le Sénat en Chambre des régions et en décentralisant au maximum les activités essentielles de notre économie de sorte que la relance tant souhaitée et promise puisse s'effectuer ».

Cette relance se ferait suivant un circuit bien simple : la conception et l'étude des plans seraient du ressort des régions ; le commissariat au plan assumerait la coordination de ces différents projets ; le programme adopté serait appliqué par les régions.

PARTI SOCIAL-CHRÉTIEN (5)

« Etat moderne et démocratique

Le renouveau économique.

Le bien-être pour tous dans la liberté »

Au désavantage d'avoir fait partie de la coalition politique en rupture de bans avec l'opinion publique, le Parti Social-Chrétien avait à compter avec une hétérogénéité interne chancelante. D'autant plus que son aile gauche manifestait le plus vif désir de collaborer sur le plan économique et social avec les socialistes. Au surplus, une partie de son aile droite ne cachait pas ses intentions de rejoindre les libéraux, novateurs de la « tolérance religieuse ».

Gageons cependant que, réservée de nature et bien qu'ayant les mêmes intérêts à défendre, la droite catholique se laissera difficilement entraîner vers cette tentative de reconditionnement des tendances politiques.

Les syndicats et le Mouvement Ouvrier Chrétien dans son ensemble s'étaient bien gardés de s'engager dans le conflit qui opposa le gouvernement et le mouvement socialiste pendant les grèves de janvier. Ils observèrent une neutralité plus profonde qu'apparente, car ils voulaient éviter une rupture brutale avec les travailleurs.

Par contre, ils devaient faire preuve d'allégeance

à l'organisation politique dont ils sont un des plus solides soutiens.

La droite catholique, elle, et notamment ses représentants les plus durs, aurait volontiers usé de la force pour réprimer le mouvement de grève si elle n'avait dû ménager son aile travailliste. Et c'est de fort méchante humeur qu'elle toléra l'influence grandissante du Mouvement Ouvrier Chrétien au sein du parti pendant l'organisation des polls pré-électorales et dans la confection du programme. Elle ne pouvait, au surplus, accepter, sans perdre la face, de soutenir les revendications économiques et sociales des syndicats chrétiens, bien proches dans la forme de celles des socialistes, sans poser certaines conditions visant la réglementation des syndicats et du droit de grève.

De sorte que le programme électoral du P.S.C. est un mélange de propositions économiques et sociales réellement progressistes, de dispositions politiques idéalement correctes dans leurs principes et de projets de réformes des institutions communément admis.

1° Propositions économiques et sociales.

Nous avons dit déjà qu'il y avait des différences substantielles en cette matière entre la structure économique souhaitée par le Parti Socialiste et les adaptations proposées par le Parti Social-Chrétien.

Le bureau de programmation, chargé d'élaborer et d'exécuter « le programme national de développement » par branches d'activité et par régions, est loin d'avoir la consistance du commissariat au plan des socialistes. Au surplus, il est fondamentalement différent. Dans l'optique social-chrétienne cet organisme doit tout régir, concevoir et exécuter tandis que le commissariat au plan n'était qu'un élément modérateur, l'organe de conception et d'exécution — le même — étant à un échelon inférieur. Le contrôle en devenait plus démocratique parce que plus étendu. Il est d'ailleurs à craindre qu'un bureau de programmation soit plus « dirigiste » qu'un commissariat au plan, en raison de la concentration qu'on lui confère.

Ce bureau de programmation n'était pas davantage l'organe supérieur d'une restructuration nationale de l'économie. Il se superposait empiriquement aux institutions existantes ou à celles qu'on envisa-

(5) Conseil général du 25 février 1961.

geait de créer et qu'il ne faut pas confondre avec les organes du plan socialiste, même sous une terminologie commune.

C'est sans lien aucun qu'était proposée la création :

— de sociétés nationales (une seule chez les socialistes) et régionales d'investissement ;

— d'un directoire paritaire de l'industrie charbonnière, d'un regroupement des zones de distribution pour l'électricité (on ne parle pas de la production ni d'une société nationale de l'électricité, etc.).

Aucun moyen, en outre, n'était prévu pour réorienter les investissements.

On comprendra aisément la position menacée du P.S.C., qui ne pouvait prendre une attitude trop nette dans un sens sous peine de voir automatiquement se fermer les portes de la négociation dans l'autre direction.

Et pourtant, certaines personnalités du Mouvement Ouvrier Chrétien, notamment MM. Oleffe et Cool, opinaient plutôt pour une organisation économique du type français avec un commissariat au plan comme organe directeur, englobant le secteur de l'énergie, les investissements, le contrôle des grandes sociétés, etc. (6).

Une politique dynamique n'est possible que si les moyens financiers sont suffisants. Aussi, le P.S.C. — sous la poussée de son aile gauche — préconisait « une réforme fiscale en profondeur » et une chasse intransigeante aux gaspillages et à la fraude.

Sur le *plan social*, les sociaux-chrétiens n'avaient rien à envier aux socialistes, leurs propositions étant résolument favorables aux classes déshéritées : les pensionnés, les invalides, les malades, les veuves, les familles aux revenus modestes. Toutes ces personnes bénéficieraient de la gratuité intégrale des soins. Le P.S.C. jugeait cependant nécessaire : de réorganiser les institutions chargées d'en assumer le financement par la création d'un Institut national de la sécurité sociale et par la refonte fondamentale de l'assurance maladie-invalidité — distinction entre assurance-perte de salaire et assurance-soins de santé — sans oublier de rétablir la responsabilité financière des organismes assureurs.

La santé des citoyens et la famille ont été l'objet dans ce programme d'une particulière attention :

— Organisation rationnelle de la médecine préventive.

— Couverture intégrale des maladies sociales, des frais de chirurgie grave et d'hospitalisation curative.

— Politique familiale renforcée, égalité des allocations pour les indépendants.

Il était encore prévu :

— De fixer des conventions collectives à long terme.

— De valoriser le travail qualifié, de lui assurer la stabilité et d'y prévoir le salaire mensuel.

2° Mesures politiques tendant à maintenir le régime parlementaire actuel.

Les grèves ont moins impressionné les milieux sociaux-chrétiens que n'en laissent paraître leurs déclarations.

Les leaders sociaux-chrétiens se trouvaient unanimes pour limiter la liberté syndicale par une réglementation tendant à protéger les personnes et les biens en cas de cessation du travail. Cela voulait dire : codifier le droit de grève.

Cependant, dans l'état actuel des choses, les syndicats chrétiens n'admettaient pas les sanctions prises pour simples faits de grèves.

Hormis cette restriction et pour sauver la démocratie parlementaire, ils manifestaient, dans l'optique globale du P.S.C., leur intention de renforcer l'autorité de l'Etat sur les pouvoirs subordonnés et, au besoin, par une action plus vive des services d'ordre, par la codification des droits syndicaux, par la répression contre les atteintes à la liberté du travail et de circulation — entendez, par là, la suppression du piquet de grèves — et par la réquisition en cas d'urgence.

A ce propos, nous avons relevé des positions bien curieuses. M. Paul Struye, parlant du droit de grève au meeting de Charleroi (7), considérait « qu'on ne peut admettre que *trop* de fonctionnaires affichent une couleur politique ». Quelle serait la couleur politique qui recevrait un blanc-seing gouvernemental ?

(6) Compte rendu de la réunion du Conseil central du M.O.C. La Cité, 20 février 1961 et *Dimanche Presse*, 19 février 1961.

(7) *La Libre Belgique*, 20 mars 1961.

3° Réformes des institutions.

Dissocier la conception de l'exécution des tâches politiques pour améliorer le rendement du gouvernement était une constante dans l'esprit de tous les hommes politiques. Le parti social-chrétien n'a pas manqué d'affirmer sa position en cette matière : réduire le nombre des ministres et instaurer les sous-secrétaires d'Etat. Parallèlement il serait sage de diminuer le nombre de parlementaires et d'améliorer les méthodes de travail des assemblées législatives.

Le rendement des institutions y gagnerait, suivant le programme, si l'on songeait à réformer l'administration et si l'on veillait à assurer un meilleur fonctionnement des pouvoirs provinciaux et communaux.

Enfin, le Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail fusionneraient.

Mais à quoi bon vouloir renforcer l'autorité du Parlement et du Gouvernement lorsqu'un homme, aussi sage et pondéré que M. Struye, préconise de recourir au *référendum national* (7 bis) lorsque les partis éprouveraient des difficultés pour résoudre les graves problèmes.

Le problème du fédéralisme était à peine mentionné et encore à termes couverts, puisque le P.S.C. était indécis quoique unitariste :

— Propositions du Congrès de Charleroi en matière de compromis linguistique.

— Autonomie culturelle, décentralisation administrative des ministères, politique économique régionale.

PARTI LIBERAL (8)

« Autorité de l'Etat et tolérance religieuse »
« Progrès, égalité, responsabilité pour plus de bien-être dans l'ordre et la liberté »

L'apport constructif du programme libéral est beaucoup plus limité que les deux précédents, et ce en raison même des principes de la doctrine libérale qui ne tolère de directives que dans la mesure où elles ne nuisent pas à la liberté d'entreprise.

La vigueur et l'impétuosité des syndicats, constatées récemment encore dans une des deux régions de la Belgique, ont fait apparaître l'isolement politique des libéraux.

Ceux-ci se devaient donc de desserrer l'étreinte

syndicale et de rompre la barrière qui les séparait des milieux catholiques modérés, cherchant ainsi à constituer, suivant leurs propos, une troisième force politique entre la gauche syndicale et la droite aristocratique, aux fins de maintenir le statu quo.

Il faut voir dans la nouvelle conception libérale de la tolérance religieuse un élément tactique susceptible de transformer à longue échéance la vie politique belge. La tolérance religieuse n'est pas une idée neuve ; elle maintenait les adversaires — croyants ou agnostiques — dans leurs milieux respectifs. Le nouveau sens qu'on a voulu lui donner vise à regrouper les tendances politiques. Ce regroupement serait consolidé par le renforcement de l'autorité de l'Etat.

1° Restrictions syndicales.

Les libéraux posaient comme condition essentielle au maintien de la libre entreprise, la sauvegarde des libertés individuelles, linguistique, sociale, économique et religieuse, en « armant l'Etat contre l'anarchie ».

Il fallait donc limiter l'action des groupes de pression, entendant par là les syndicats uniquement. M. Drèze ne disait-il pas (9) : « Les holdings ? Je n'ai rien à dire à leur sujet. Ils ne m'intéressent pas ». C'est-à-dire que, suivant M. Vanaudenhove (10), il fallait légiférer de façon à faire respecter l'ordre et à faire front à l'émeute.

Quelles étaient les mesures ? Interdiction de la grève politique, responsabilité juridique pour les groupes de pression, tout en maintenant formellement le droit de grève.

2° Programme économique et social.

Le souci de sauvegarder la libre entreprise n'empêchait nullement les libéraux de proposer une collaboration étroite entre les secteurs public et privé et entre le capital et le travail, au besoin par le truchement de Sociétés régionales d'investissement.

Point n'était nécessaire, selon eux, de prévoir des réformes de structures que ne justifiait pas, au surplus, une situation économique florissante.

(7bis) Voir note 7 page précédente.

(8) *La Dernière Heure*, 6 mars 1961.

(9) *Tribune Libre Politique* — Radio Télévision Belge — vendredi 10 mars 1961.

(10) Discours au palais des congrès de Liège : *La Dernière Heure*, 11 mars 1961.

Seule une politique conforme aux principes lancés par M. Van Offelen permettrait de maintenir le haut niveau de notre économie : prospection systématique des marchés étrangers, investissements continus, construction de nouvelles usines dans des secteurs nouveaux grâce aux capitaux étrangers.

Tel était l'avis de M. Drèze. Ce n'était pas tout à fait celui de M. Motz (11) ; car, en ce qui concerne les investissements étrangers, il lui semblait qu'il fallait « arrêter » l'entrée des investissements internationaux chez nous ».

Ces différentes déclarations laissent entendre que les capitaux étrangers sont abondants sur le marché belge et que, contrairement aux propos tenus durant et après les grèves, les événements de décembre-janvier n'ont pas altéré l'apport des capitaux étrangers dans l'économie belge.

Les grèves sont-elles plus fréquentes et violentes en Belgique qu'aux U.S.A., en France, en Angleterre ou en Italie pour justifier la crainte des hommes d'affaires étrangers ? Nous ne le pensons pas. Si ce danger fut soulevé pendant les grèves, c'était dans l'intention de faire pression sur le mouvement en suscitant la peur de la récession. Et si le programme libéral présente une note résolument optimiste sur la situation de notre économie, c'est avec le souci de ne pas donner des arguments aux promoteurs des réformes de structures.

Nous laisserons à feu R. De Looze (12) le soin de préciser la situation de notre économie. Il reconnaissait que, si l'état actuel était satisfaisant, il ne fallait pas mésestimer pour autant le danger qui menaçait la Belgique, c'est-à-dire sa désindustrialisation progressive et la détérioration constante des finances publiques. Voilà ce qu'il en disait : « Nous vivons comme une entreprise familiale, encore prospère, qui tire le maximum de ces machines déjà dépassées, qui résiste à la concurrence grâce à d'anciens contrats, mais dont l'avenir est incertain ».

Les libéraux étaient cependant unanimes pour considérer que l'assainissement des finances publiques et les économies dans les secteurs déficitaires constituaient le remède radical pour enrayer la progression du mal.

Pour compromettre l'unité des travailleurs, pour les obliger à limiter leurs revendications, pour freiner le collectivisme naissant, le parti libéral se fit le promoteur de l'actionnariat ouvrier et de la par-

ticipation populaire dans la distribution des bénéfices des entreprises.

Ils envisageaient favorablement, par ailleurs, de développer une politique active de santé en accordant une priorité absolue à la « couverture réelle » des maladies et des infirmités les plus graves.

Parallèlement, des mesures préventives seraient prises pour protéger les citoyens des grands fléaux.

Bien entendu, certaines facilités seraient octroyées aux déshérités avec au maximum la gratuité des soins pour les pensionnés à revenus modestes.

Enfin, ils reprenaient à leur compte certaines idées défendues, depuis un certain temps déjà, par d'autres milieux politiques en matière d'accès des enfants de toutes conditions sociales à l'enseignement supérieur et en matière de sécurité sociale en faveur des étudiants (13).

3° Réformes des institutions et tolérance religieuse.

Le programme contenait une formule lapidaire portant remède à la carence de nos institutions : Il faut que le gouvernement dirige, que l'administration exécute, que le parlement contrôle.

Pour cela il suffisait de donner au gouvernement les moyens de maintenir l'ordre public, d'assurer le fonctionnement des services publics en cas de cessation de travail, au besoin par la réquisition, de restreindre le nombre de députés et de ministres, d'instituer la fonction de sous-secrétaire d'Etat.

Pour rendre à l'administration son pouvoir d'exécution, il était nécessaire de restaurer la responsabilité individuelle des fonctionnaires, de dépolitiser et de revaloriser la fonction publique, de réorganiser les départements ministériels en supprimant quantité de parastataux.

Au cours de la campagne électorale les libéraux concluaient volontiers que l'administration publique était au service des administrés.

En ce qui concerne l'autorité de contrôle du par-

(11) *Le Soir*, 12 février 1961.

(12) Dans son discours à la télévision le 6 mars 1961. Dans *La Nouvelle Gazette*, le 8 mars 1961.

(13) Entre autres le projet de loi élaboré en 1958 par une commission présidée par M. Jacques Cox, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles.

lement, ils avaient trouvé une réforme très originale mais que les parlementaires admettront difficilement. Il s'agissait de donner aux parlementaires, en vue de les éclairer, l'assistance d'*experts indépendants*. Cela signifie-t-il que les parlementaires ne sont plus indépendants ou qu'ils ne comprennent plus les problèmes ?

Outre cette mesure, et dans le but de rendre aux parlementaires le temps nécessaire pour assumer leur tâche de contrôle, ils préconisaient la suppression des cumuls des mandats publics.

Sur le plan de la tolérance religieuse, les libéraux, ayant admis qu'il y avait un droit imprescriptible — celui de choisir entre la religion et l'agnosticisme — voulaient faire de cette conception un instrument de regroupement des citoyens suivant leurs conceptions politiques et leur intérêts. Pour appuyer leur thèse, ils proclamaient (14) « qu'un chrétien avalisant par son vote une politique collectiviste est un paradoxe ».

Mais l'Eglise est une maison où tout se conçoit dans la collectivité au service de Dieu et non de l'homme.

Ils poursuivaient cependant : « Accepter que l'on embrigade le citoyen jusque dans sa vie privée, c'est, demain, accepter les persécutions religieuses ».

Le programme n'était pas insensible aux difficultés linguistiques. Sans s'aventurer, il prévoyait : une paix linguistique par une paix acceptable pour tous ; l'épanouissement culturel de nos deux communautés nationales ; une politique de décentralisation et de développement régional.

PARTI COMMUNISTE (15)

« Des réformes profondes pour vivre mieux.
Relation étroite avec les buts et l'unité
de la grève »

Le parti communiste, ce n'est un secret pour personne, n'a pas tiré des récentes grèves les avantages qu'il en espérait. Bien plus, l'appui moral et l'aide matérielle de certains gouvernements populaires et des syndicats étrangers ont été offerts à la F.G.T.B. et parfois même directement aux organisations placées sous l'autorité d'André Renard.

Cette indifférence à leur égard, conditionnée par leur faible représentativité et par le manque d'im-

pulsion dynamique qui caractérise la plupart des partis communistes européens, a stimulé l'activité de certaines de leurs sections qui ont vu, dans la période de transition entre les grèves et les élections, le moment favorable pour regrouper les travailleurs et pour attirer vers eux les Classes moyennes, ne craignant pas pour la cause de « faire du poujadisme » (16).

Aussi, le programme devait rassurer les classes moyennes et les agriculteurs de leurs bonnes intentions mais devait montrer une grande fermeté pour gagner les travailleurs à leurs causes.

Dès lors, conforme à ses traditions tactiques, le parti communiste concentra exclusivement son attention sur un problème, en l'occurrence la *loi unique*.

Cette loi étant considérée comme la source de nos difficultés sociales, il était logique qu'on en fit l'élément essentiel de la propagande. Son abrogation pure et simple fut donc exigée, de même que ses corollaires : les sanctions et peines prises pour faits de grèves.

La *loi unique* prétendait assurer l'expansion économique, le progrès social et le redressement financier. Qu'à cela ne tienne, on prit les mêmes principes mais on y colla d'autres moyens et d'autres chiffres : 10 milliards de réduction des dépenses militaires ; 20 milliards de prélèvements sur les bénéfices des grosses sociétés et sur tous les revenus de plus d'un million ; 50 milliards de « capitaux frais » mis à la disposition d'un organisme public d'investissement en 4 ans par les sociétés financières et par les banques. Cet organisme public serait placé sous *contrôle démocratique* et aurait pour missions d'équiper les régions en difficulté et de créer 100.000 emplois nouveaux.

Ces mesures devaient assurer à l'Etat une base financière suffisante mais nécessaire à la réorganisation politique et économique de la nation. Nous attendions donc des propositions de réformes de structures. Mal nous en pris, car le ton modéré dont firent usage les hommes et la presse communistes ne les a pas explicitement prévues.

En effet, il ne s'agissait que « de contrôler et de

(14) *La Nouvelle Gazette*, 9 mars 1961.

(15) Le programme et le *Drapeau Rouge*.

(16) *La Gauche*, 18 février 1961.

limiter l'emprise des puissances d'argent sur l'économie nationale ».

La seule réforme proposée était la nationalisation de l'énergie.

Pour le reste, on agirait suivant « une planification démocratique », c'est-à-dire empiriquement. Car le parti communiste, d'après le sénateur Noël (17) a choisi une nouvelle politique : « une politique réaliste, une politique du possible ». Seraient-ils, eux aussi, atteints du mal du régime ?

Quelques mesures pragmatiques, cependant, se trouvaient au programme. En premier lieu, ils désiraient « équiper les régions en difficulté ». Entendez par là : sauver l'industrie minière et sidérurgique de la Wallonie. Au plan des réformes politiques, ils étaient plus précis. Le parti communiste ne prévoyait pas, comme il va de soi, la réduction du nombre de députés qui pourrait les atteindre, mais proposait d'adapter le nombre de députés aux chiffres de la population, c'est-à-dire de l'augmenter, et d'adopter *l'apparement national*. Cette réforme lui serait évidemment favorable.

Même souci que les socialistes vis-à-vis du Sénat qu'il faudrait transformer en Chambre paritaire avec une représentation équitable de la région bruxelloise. Ce serait le premier pas vers le règlement définitif du problème linguistique. Pour en accélérer le mouvement, il faudrait mettre en place des conseils régionaux, fortement décentralisés et jouissant d'une initiative très large dans tous les domaines.

Visant l'accroissement du niveau de vie des travailleurs, le parti communiste préconisait un ensemble d'améliorations dans le domaine financier : allocation de chômage à 850 fr. par semaine; augmentation annuelle de 5 % des salaires et traitements ; pension de vieillesse à 45.000 fr. minimum ; et dans le prolongement de la politique sociale qui prévoyait l'instauration de la semaine de 40 heures, la mise à la retraite à 60 ans et l'organisation d'un Service national de Santé accordant gratuitement les soins médicaux et les frais pharmaceutiques.

PARTIS POLITIQUES D'IMPORTANCE REDUITE

Une société globale se maintient en état d'équilibre aussi longtemps que son système politique a la

vigueur suffisante pour sauvegarder l'homogénéité de son milieu interne. Sinon les cellules sociales tendent à se disperser pour se concentrer sous des formes nouvelles.

C'est au centre — vulnérable par son inorganisation — que l'éclatement fût le plus considérable. C'est le centre aussi qui était l'objet des sollicitudes de tout le monde.

Les partis indépendants, forts de la tradition personaliste de leurs membres, se sont développés en chaîne, notamment dans les régions où le milieu avait une propension à l'hétérogénéité, c'est-à-dire dans les régions les plus troublées : Liège, Bruxelles et le Borinage.

Il y a d'ailleurs une relation étroite entre les récentes grèves et l'accroissement des partis politiques. Car, ce n'est pas le rôle du hasard, si les régions d'expression française ont connu un tel foisonnement de partis, nés pour la plupart dans le désordre, et si les régions flamandes n'ont connu que des dissidences personnelles, dues à la propagande flamande plutôt qu'à des phénomènes sociaux ou économiques.

1^o Région bruxelloise : infiltration flamande et agressivité des indépendants.

Rassemblement national (18) « Rétablissement d'une saine démocratie dans une Belgique Unie. »

Constitué à l'origine autour d'une personne, ce parti politique — catholique conservateur — a été des événements congolais pour renforcer ses cadres, sa doctrine et son programme. Celui-ci comprenait trois parties : la philosophie du mouvement, les propositions y afférentes et les mesures à prendre immédiatement.

La structure de la nation devait être rétablie dans ses fondements constitutionnels avec certains aménagements du type corporatiste. C'est-à-dire qu'il fallait rendre à la vie politique son principe individualiste en supprimant la case de tête et en instaurant le référendum. Ce qui aurait comme conséquence immédiate la neutralisation de l'autorité des partis politiques. Nous constaterons au passage que

(17) Meeting de Mons : *Le Drapeau Rouge*, 6 mars 1961.

(18) Programme et hebdomadaire *L'Action nationale*, nos 6, 7, 8, 9.

l'usage du référendum associé à l'affaiblissement des organisations politiques favorise l'implantation d'un régime « fort », où le droit de s'exprimer est réservé à un seul groupe. Nous en connaissons de multiples exemples.

Et le Rassemblement national, logique avec sa philosophie du renforcement de l'autorité centrale, prévoyait dans son programme :

— La création d'un établissement de surveillance spéciale en matière d'information (19). (On a peur des mots : on censure même la censure).

— Le rétablissement des libertés constitutionnelles, c'est-à-dire : liberté de conscience, liberté économique et linguistique, égalité fiscale et sociale. (Donc pas un mot de la liberté politique ni de la liberté d'association.)

Pour aboutir plus aisément à cette refonte de la vie politique belge, le R.N. rêvait de favoriser l'intégration des deux facteurs de production : le travail et le capital (20). Le concept de la lutte des classes serait par la même occasion périmé, puisque le monde ouvrier serait noyauté. Et de prévoir alors des moyens précis : la codification de la responsabilité syndicale et des groupes de pression ; l'interdiction de la grève politique ; la constitution d'un sénat des professions, dit « conseil des sages » (21) où seraient représentés les syndicats, le patronat, les universités... ; le renforcement de l'exécutif et le rétablissement de la séparation des pouvoirs.

Comme on peut le constater, l'autorité et la liberté des chefs d'entreprise ne subiraient aucune entrave. Comme il se doit également, les chefs du Rassemblement national, hommes d'affaires pour la plupart, désiraient un retour à l'orthodoxie financière et à la liberté du père de famille. Ils se souciaient beaucoup aussi de réduire au maximum les organisations étatiques. Ce parti se situe donc dans la plus pure tradition conservatrice.

Nous avons dit que son dynamisme s'était considérablement accru du fait des événements extérieurs et grâce à l'appui des anciens coloniaux. Pour les satisfaire et, en partie, sous leur pression le Rassemblement national a donc prévu, sans grand enthousiasme (22), un ensemble de mesures : aide aux anciens colons ; respect des engagements pris avant le 30 juin 1960 à l'égard des fonctionnaires et agents d'Afrique ; création d'une commission extra-parlementaire pour déterminer les responsabilités dans la crise congolaise.

Comme il fallait faire accepter le programme par la partie de l'opinion publique qui n'était ni conservatrice, ni coloniale mais qui avait des griefs à formuler à l'égard du régime et du « dirigisme », il fut question de l'assainissement des parastataux, de l'électrification des chemins de fer, de l'application de la loi de 1932 en matière linguistique et de la prudence dans l'intégration européenne, de l'allègement des impôts, de la simplification de la fiscalité.

Nous livrons enfin, en conclusion, quelques principes, extraits du programme :

— Liberté *subsidiée* en matière de santé.

— Rejet de l'interventionnisme *érigé en système* (donc il faut maintenir l'intervention de l'Etat pour combler les déficits).

— Politique d'harmonisation *progressive* des intérêts en présence.

— Politique de plein emploi et d'accroissement de la productivité.

— Fixation d'un plafond des dépenses ordinaires d'après le revenu national et des dépenses extraordinaires d'après la conjoncture.

— Dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, arrêt des *prélèvements* inconsiderés sur l'économie du pays.

— Rejet de la démagogie au profit de la raison.

— Sauvegarde des intérêts belges au Congo par une politique *efficiente*.

— Réorganisation administrative de l'armée, visant l'*efficacité* par la simplification (on est prudent).

Parti indépendant (23)

« Ordre et Liberté

Autorité ferme — Démocratie vraie »

La naissance du Parti Indépendant est sans doute l'une des caractéristiques les plus marquantes des récentes élections. Né à grands renforts de publicité

(19) *Le Soir*, 1^{er} mars 1961 : Les points essentiels du mouvement national.

(20) *La Libre Belgique*, 1^{er} mars 1961.

(21) *Le Soir*, 27 février 1961 : Une réunion du R.N. à Ganshoren.

(22) Monsieur Duval, troisième candidat à la Chambre sur la liste du R.N. s'est empressé, avec l'aide d'anciens coloniaux, de tenter le coup de force au sein du comité quelque temps après les élections. Ayant échoué, il fut exclu du parti. Il avait jugé trop imprécise l'attitude de Monsieur Evrard. Au surplus il ne pouvait tolérer l'autorité autocratique de son président.

(23) *Belgique Nouvelle*, n° 1, 17 février 1961, page 4.

et avec l'aide efficace et effective de certains groupements financiers (24) qui n'hésitèrent pas à l'appuyer sans réserve, le Parti indépendant a pu, sans assises populaires, prendre d'emblée dans la vie politique une position particulière.

Et cela parce qu'il a matérialisé en groupement ce qui n'était jusqu'alors qu'une idée imprécise : le rassemblement de la droite en un *parti centre progressiste* (25) en vue de l'opposer à un parti travailliste.

Si cette nouvelle répartition des forces politiques pouvait se réaliser, il en résulterait, suivant le programme du Parti Indépendant, un allègement dans la politique des problèmes scolaires, religieux et linguistiques puisque de part et d'autre de la nouvelle frontière politique il y aurait des catholiques et des agnostiques, des Flamands et des Wallons.

Ses *positions principales* sont fort proches, pour ne pas dire identiques, de celles du Rassemblement National : interdiction du syndicalisme politique ; association du capital et du travail dans les entreprises ; participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises ; suppression des partis « traditionnels ».

Cela équivaldrait à reconnaître la primauté du chef d'entreprise et du « capitaliste » et à ne laisser à la gauche travailliste aucun rôle politique, sauf celui de prendre soin de ses membres, sur le plan professionnel.

Le Parti Indépendant veillerait aussi au plein emploi ; mais, chose curieuse, non pas en pratiquant une politique d'accroissement d'utilisation de la main-d'œuvre mais en renforçant le contrôle et les sanctions et, s'il le faut, par la réquisition des chômeurs pour les travaux d'utilité publique.

Sans pouvoir détailler, faute de place, les *mesures fiscales et économiques* proposées, nous avons conclu qu'elles visaient essentiellement à réduire les charges grévant les revenus des indépendants et à encourager les investissements privés notamment vers des industries nouvelles à produits chers, en supprimant les nombreuses taxes qui paralysent la libre entreprise et en accordant des crédits à taux d'intérêt réduit aux petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, il y aurait lieu de prévoir « le financement des travaux publics exclusivement par le crédit de l'Etat, gagé sur l'accroissement du patrimoine national ». Mais en même temps le Parti

Indépendant réclamait l'assainissement des finances publiques par compression des dépenses d'administration.

En *matière sociale*, il ne souhaitait rien moins que de reprendre le système de l'assurance personnelle. Une législation appropriée soumettrait les mutualités à la responsabilité financière, les assurés à la charge de certains risques et les bilans des mutuelles — au même titre que ceux des syndicats — au contrôle d'une commission analogue à la commission bancaire.

L'unification des trois systèmes actuels de pension (saliés, appointés et indépendants) était envisagée suivant un processus mixte : une pension de base égale pour tous ; la liberté d'assurance à un taux supérieur, au moyen de paiements de primes complémentaires privées exonérées d'impôt, pour le reste.

Proposer cette mesure sans préciser quel serait le montant de la pension de base, revient à souhaiter la réglementation d'une inégalité, établie au détriment des personnes aux revenus modestes, fixes et contrôlés à la source. On sait que leurs économies sont peu importantes et qu'elles ne varient guère au cours de leur existence active. Elles ne leur permettraient pas dès lors d'assurer librement par des cotisations privées supplémentaires le complément d'une pension décente. Par contre, ceux des indépendants qui perçoivent des revenus variables ou plantureux, auraient la possibilité de se constituer une rente très élevée d'autant plus que l'exonération d'impôt des primes personnelles complémentaires les inciterait à placer la quasi totalité de leurs avoirs en assurance-pension.

Le Parti Indépendant reste bien le parti des Indépendants quoi qu'en dise le préambule du programme. A tel point qu'il prévoyait encore : la suppression immédiate de l'enquête sur les ressources en ce qui concerne les pensions des indépendants (revendication superflue puisqu'il demande l'unification des systèmes de pension) ; égalité de tous dans l'attribution des allocations familiales.

A titre divers, il était question, en ce qui concerne :

(24) *Le Courrier de la Bourse*, 22 février 1961. *L'Informateur Economique et Financier*, 10 février 1961.

(25) Suivant le journal du parti indépendant *Belgique Nouvelle*, n° 5, 17 mars 1961, première page.

— La *fonction publique*, de revoir la procédure civile et l'organisation judiciaire, de regrouper les communes à faible population et de créer des villes larges à statut unique, de réviser le statut des fonctionnaires en vue d'attirer les meilleurs éléments, de dépolitiser les nominations.

— Le *problème linguistique*, de restaurer l'autonomie communale et de protéger les droits des minorités.

— La *politique extérieure*, de n'agir qu'en fonction des seuls intérêts de la Belgique tout en pratiquant une collaboration dynamique avec les nouveaux Etats africains.

— L'*enseignement*, d'intensifier et de rationaliser les études techniques, de réformer et d'alléger les programmes et les horaires, de centraliser les écoles, d'appliquer modérément le pacte scolaire, de permettre à tous ceux qui sont doués d'accéder aux études supérieures.

Ce sont les *réformes institutionnelles* qui nous serviront de conclusions. Comme tous les partisans du régime « fort », le Parti Indépendant entendait recourir au référendum — dans le texte « consultation populaire » — dès son « accession au pouvoir ».

Il n'était pas nécessaire de supprimer la case de tête. Il y aurait lieu simplement de répartir les voix qui s'y fixent entre les candidats « les plus favorisés ». Ce qui donnerait un regain d'intérêt à la propagande personnelle.

Il prévoyait par ailleurs :

— Création d'un sénat géographique, sur base des *provinces*.

— Paiement de l'indemnité parlementaire au moyen de jetons de présence.

— Interdiction du cumul des mandats publics.

— Réduction de moitié du nombre de députés.

— Appel à des *techniciens* pour les charger de la direction des départements administratifs institués en secrétairerie d'Etat.

— Réduction du nombre des ministres à huit.

Autres partis de la région bruxelloise ayant un embryon de programme

Union Nationale des Classes Moyennes (à ne pas confondre avec le syndicat du même nom).

Le Mouvement Néo-Libéral : rétablissement du libéralisme orthodoxe ; abolition de la loi sur l'alcool ; reconnaissance de l'Etat indépendant du Katanga ; réduction du prix de l'essence.

Le Paria : « républicain et mondialiste égalitaire » ; adversaire résolu des religions, des systèmes politiques et des banques (nationalisation des banques) ; 50 % des bénéfices aux travailleurs (dans les grandes entreprises) ; école unique et gratuite.

Le cartel composé du Parti Social Indépendant, du Rassemblement National des Classes Moyennes et de l'Union Nationale des Indépendants : revalorisation des classes moyennes ; rénovation de la politique extérieure ; usage du référendum ; assainissement de la politique fiscale ; restriction du parlementarisme.

2° Régions wallonnes.

Parti national du centre (26)

« Liberté — Tolérance — Economies. »

La création d'un « Institut des Hautes Etudes Parlementaires et Administratives » apparaissait comme la tâche la plus urgente pour remédier à la « médiocrité » des parlementaires.

Les candidats députés et sénateurs, pour être autorisés à se présenter aux élections, se verraient obligés de suivre les cours de l'institut. A la fin de chacune des sessions, les lauréats recevraient un diplôme de « dignité » et pourraient, à ce moment seulement, postuler un emploi de parlementaire. Pour être à même de gouverner, les hommes doivent connaître leur passé ; aussi le programme des cours serait axé sur l'histoire ancienne, l'histoire moderne, la vie des hommes d'Etat illustres, l'économie politique et la science financière.

Ce n'est pas la moindre des choses, lorsque l'on assure à ses propres élus l'avenir et la garantie d'une profession, d'exiger d'eux une formation qui les mettrait à l'abri de toute vicissitude politique. Et là aussi toute une série de cours sanctionnés par des examens : *vertus civiques*, morale politique, philosophie, économie politique et *courtoisie*.

Au surplus, ces élus signeraient une déclaration

(26) Programme publié par le fondateur du parti Léon Godart, pharmacien à Andenne, dans son mensuel *Contre*, n° 15 et 16 de décembre 1960.

« d'obéissance servile et aveugle au programme du Parti National du Centre » et une lettre de démission que Léon Godart conserverait et dont il userait à son gré.

On n'imagine guère mieux et l'on s'interroge sur le temps qui resterait disponible pour légiférer dans un programme scolaire aussi chargé. Le même Léon Godart, par ailleurs, vitupérait contre l'obéissance inconditionnelle des parlementaires actuels vis-à-vis de leur parti. M. Léon Godart prépare de bien curieux médicaments.

D'un programme en 32 points qui, aux dires de son président, devait permettre l'entrée à la Chambre de 10 députés et au Sénat de 6 représentants du P.N.C. — et cela sans être optimiste — nous signalerons encore : la désignation de deux premiers ministres — un wallon et un flamand — qui se relayeraient pendant 4 ans aux fonctions de premier et d'adjoint ; interdiction pour les leaders syndicaux de participer au gouvernement ; droit pour le chef de l'Etat de suspendre la grève pendant 2 mois maximum après un délai de 15 jours ; droit de grève aux fonctionnaires après un préavis d'un mois ; mise en place définitive d'une convention scolaire égalitaire.

Parti social indépendant

Pour clore ce chapitre, nous dirons quelques mots au sujet du rival le plus remuant du Rassemblement National et du Parti Indépendant. Le Parti Social Indépendant, réuni en cartel avec l'Union Nationale des Indépendants et le Rassemblement National des Classes Moyennes dans certaines régions, s'est empressé, après la victoire individuelle de M. L'Allemand dans la région de Mons, de reprendre sa liberté et de consolider ses structures.

Contrairement aux partis qui n'ont pas réussi, à l'encontre de ses positions défendues antérieurement, le P.S.I., dans le nouveau programme qu'il vient d'éditer, reconnaît la valeur du régime parlementaire représentatif et marque son attachement à la monarchie constitutionnelle. La modération suit souvent la conquête.

Ce nouveau programme reprend cependant les positions principales du programme élaboré hâtivement durant la campagne électorale. Nous ne traiterons que du chapitre de la réforme du cadre de l'Etat.

Pour favoriser le respect de notre charte fondamentale, rien ne serait plus simple que d'étendre la compétence du Conseil d'Etat au contrôle de la constitutionnalité des lois.

Cette garantie supplémentaire était jugée insuffisante si on ne modifiait en même temps les organes et les usages politiques : séparer effectivement les trois pouvoirs ; remplacer le Sénat par un organisme *dépolitisé*, représentatif des intérêts scientifiques et sociaux ; regrouper les départements administratifs en cinq grands ministères ; rendre les ministres directement responsables devant les électeurs, la censure ne s'appliquant qu'à la fin de la législature ou par une motion votée par les deux tiers des membres des deux chambres réunies ; contrôler l'activité des partis politiques ; supprimer la case de tête ; donner au gouvernement la possibilité de soumettre par référendum les solutions aux grands problèmes.

Le P.S.I. voyait cependant dans les cumuls abusifs des mandats publics et dans les privilèges que l'on accorde à ceux qui les détiennent la cause majeure de l'essoufflement de notre régime. Sans ignorer les difficultés de réforme en ce domaine, il faisait de l'assainissement du climat et de la morale politiques un postulat. Il fallait rendre, au plus tôt, incompatibles les fonctions de ministre, député permanent, conseiller provincial, bourgmestre et échevin et interdire le cumul de ces fonctions politiques avec la détention d'un siège d'administrateur dans un service public. La loi devrait enfin soumettre les traitements, accordés aux parlementaires, aux dispositions fiscales applicables aux revenus des autres citoyens.

L'indemnité parlementaire payable en deux parties — un barème fixe et des jetons de présence — pour obliger les bénéficiaires à se rendre à leur travail, serait limitée à 20.000 fr. par mois et indexée. Le parlementaire serait mis à la retraite à l'âge de 65 ans.

3° Régions flamandes.

Des listes et partis de Flandre, un seul nous retiendra quelques instants. La Vlaamse Volksunie conditionne la politique des Flamands dans les autres partis. Que ce mouvement soit fédéraliste, personne n'y trouverait grand mal, pourvu qu'il ne détruise pas l'équilibre politique et économique de

la Belgique. Mais qu'il le soit avec l'intention de mettre au service de la Flandre « l'Etat, l'Eglise, le Capital et le Travail » au détriment des autres régions, c'est non seulement mettre en danger l'unité de la Belgique mais c'est placer les Flamands et les Wallons dans une périlleuse situation.

Le fédéralisme se conçoit et se défend pour autant qu'il préserve une unité suffisante entre les états membres, sinon il mène droit au séparatisme.

CONCLUSIONS

Dans l'ensemble, les partis habitués au pouvoir ont fait preuve d'une modération raisonnée, malgré la véhémence apparente des slogans. Devant le danger et ayant des intérêts à défendre, chacun des

partis « traditionnels » a voulu manifester son allégeance au système parlementaire sans se départir de sa doctrine et de son idéal politique. C'est ce qui explique la gamme étendue des propositions qui allait du retour pur et simple à la Constitution aux réformes de structures politiques et économiques.

Des promesses démagogiques il y en eût, certes, mais en nombre et en importance moins élevés qu'autrefois. Elles n'avaient d'ailleurs guère de chance auprès d'une opinion publique désabusée.

L'ambition des petits partis, sans limite dans la plupart des cas, et l'état de crise de nos institutions inspirèrent leurs programmes. Ils réclamaient une organisation politique plus autoritaire. Mais le souvenir des mouvements extrémistes de droite gênait considérablement leurs dirigeants.

